

## DECISION DU PRESIDENT

**Décision n°2021-81** : Compétence Environnement \_ Gestion des déchèteries communautaires \_ Site de Valréas (84600) \_ Fourniture de tôles métalliques \_ Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan exerce la compétence obligatoire collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et à ce titre, gère les déchèteries présentes sur le territoire communautaire,

CONSIDERANT que, dans un souci d'amélioration des conditions d'entretien du site de la déchèterie de Valréas (84600), il s'avère nécessaire d'obstruer l'accès sous la rehausse de la benne gravats en bas de quai, par la pose de tôles métalliques,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres ;

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1** : DE SIGNER l'offre de l'entreprise Détail Tout, sise 4 Route de Grillon – 84600 VALREAS, portant sur la fourniture d'un lot de tôles métalliques 2mm noir, étant précisé que cette offre, économiquement la plus avantageuse, s'établit à 622,92 € HT soit 747,50 € TTC.

**Article 2** : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

**Article 3** : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 28 mai 2021

Le Président,  
Patrick ADRIEN

